

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

FORMATION PROFESSIONNELLE

INITIALE

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Date: 01.09.2020

Enseignement secondaire général Régime de la formation de technicien

4TPCMF

BASOR

Mettre en oeuvre les bases de l'administration générale

Division administrative et commerciale Section administration et commerce - francophone (CMF - fp)

- Technicien en administration et commerce

Nombre de leçons: 6 Semestre: 2

Langue véhiculaire: français



Commande Portfolio

X Evaluation continue des compétences

Fiche d'évaluation Module 1.8. - Mettre en oeuvre les bases de l'administration générale (BASOR) **Formation** CCP DAP X DT Code: **CMF** Type: Année scolaire: 2020/2021 Division: Division administrative et commerciale Section administration et commerce - francophone (CMF - fp) - Technicien Section / Métier / Profession: en administration et commerce Unité capitalisable / Module Enseignement professionnel - Mettre en oeuvre les principes de base de Titre de l'unité capitalisable: l'administration générale Mettre en oeuvre les bases de Module complémentaire Titre du module: l'administration générale Numéro du module: Nom du module: T-CMF-BACOM-CO-08 Français Langue véhiculaire: **BASOR** Code du module: Durée exprimée en: Semestre (1 - 8): 2 Nombre de semaines: 18 - leçons hebdomadaires: 6 Période (1 ou 2): Lieu d'apprentissage: **Ecole** - leçons de rattrapage: 3 Nombre de leçons par profil enseignant: Nombre de leçons par type de salle: Type enseignant / spécialité Hebdo. Rattrap. Type de salle Hebdo. Rattrap. 6 - Professeur d'enseignement technique / 6 - Salle informatique Secrétariat 2 6 2 Nombre maximum d'élèves: 18 Mode d'évaluation (choix multiple): Remarques concernant le(s) mode(s) d'évaluation: Tolérance d'erreur suivant les directives nationales (voir programme X Epreuve écrite de formation) Exposé Entretien professionnel X Simulation d'entretien Mise à l'essai



Pondération	Compétences	Indicateurs	Socles
40 % (24 P)	L'élève est capable d'établir, sous guidance, des documents administratifs sur ordinateur.	Les directives nationales en vigueur pour la création de documents sont connues et appliquées.	Les documents sont disponibles.
10 % (6 P)	L'élève est capable d'utiliser, pour le classement de documents papier et de fichiers électroniques, les systèmes de classement usuels dans l'entreprise.	Les normes de classement de documents et de stockage de fichiers sont connues et appliquées.	Tous les documents et fichiers sont classés selon les normes en vigueur.
20 % (12 P)	L'élève est capable de gérer des agendas et plannings de travail sur support papier et sous forme électronique.	La gestion de l'agenda et du planning de travail est effectuée de manière efficace et en fonction du degré d'importance (gestion des priorités). Les rendez-vous sont planifiés en fonction du temps et du lieu, ainsi que des directives de l'entreprise. Les modifications de rendez-vous et de programmes sont effectuées.	L'agenda et le planning de travail sont disponibles et, le cas échéant, retraçables par un tiers. Les priorités sont connues. Les modifications de rendez-vous sont communiquées à temps.
10 % (6 P)	L'élève est capable d'employer, lors de communications téléphoniques ou en face à face avec des clients internes et externes, des expressions adéquates dans différentes langues (français ou luxembourgeois/ allemand).	Les expressions adéquates pour les communications téléphoniques (réception des appels, transferts, prises de message, fin d'appel etc) sont connues et appliquées.	L'entretien se déroule de manière compréhensible et les expressions standards sont adaptées à la situation.
20 % (12 P)	L'élève est capable de mettre en œuvre les techniques adéquates pour contrôler son travail.	Les outils informatiques de correction sont connus et appliqués. La relecture est effectuée de manière systématique.	Les documents ont été vérifiés et sont corrects.